

APPEL À PROJETS 2016

*« Lien social et autonomie
des personnes vulnérables »*

Lancement : 19 février 2016
Clôture des candidatures : 1^{er} avril 2016
Communication des résultats : 27 mai 2016

LA FONDATION POUR LE LIEN SOCIAL – CROIX-ROUGE FRANÇAISE ET LE GROUPE AG2R LA MONDIALE : UN ENGAGEMENT COMMUN

Forts de leurs engagements respectifs en matière d'action sociale, la Fondation pour le lien social – Croix-Rouge française et le Groupe AG2R LA MONDIALE ont choisi de lancer en 2016 un appel à projets commun ciblé sur la thématique « Lien social et autonomie des personnes vulnérables ». La dotation de cet appel à projets s'élève à 200 000€.

LE GROUPE AG2R LA MONDIALE

Pour répondre aux besoins croissants des français en matière de protection sociale, AG2R LA MONDIALE, Réunica et Via Santé se sont unis le 1^{er} janvier 2015 pour former le groupe de référence en assurance de la personne.

Société de personnes à gouvernance paritaire et mutualiste, AG2R LA MONDIALE cultive un modèle de protection sociale unique, qui conjugue étroitement rentabilité et solidarité, performance et engagement social. Le Groupe consacre ainsi, au titre de l'action sociale, près de 100 millions d'euros par an pour aider les personnes fragilisées et soutenir des initiatives collectives dans le domaine du logement, de la prévention, du lien social, de l'aide aux aidants et du retour à l'emploi des publics précaires.

L'action sociale des institutions Réuni Retraite Salariés, Réuni Retraite Cadres, Institutions de retraite complémentaire, membres du Groupe AG2R LA MONDIALE, se caractérise par ailleurs par une volonté d'innovation à moyen et long terme et se place dans une logique de complémentarité avec les autres acteurs et dispositifs de droit commun.

LA FONDATION POUR LE LIEN SOCIAL

Créée en avril 2010 à l'initiative de la Croix-Rouge française et abritée par l'Institut de France, la Fondation pour le lien social – Croix-Rouge française a pour objectif d'encourager l'innovation en matière de lutte contre les situations de vulnérabilité, d'exclusion et de pauvreté.

Dans cette perspective, elle s'attache à :

- Favoriser des projets sociaux innovants pour permettre l'émergence de nouvelles expressions d'entraide et de solidarité ;
- Stimuler la réflexion autour des enjeux que recouvre le thème du lien social, en s'appuyant sur le développement de la recherche en sciences humaines et sociales.

Les travaux de la Fondation allient réflexion et action et s'inscrivent en complément et en appui des actions menées par l'association Croix-Rouge française. Ils doivent faire émerger de nouvelles pratiques sur le terrain et inspirer des politiques innovantes.

ÉLÉMENTS DE DÉFINITION

D'Emile Durkheim à Norbert Elias, de nombreux sociologues ont démontré que l'époque moderne avait favorisé le développement d'un individu plus autonome, mais également plus interdépendant des autres. Lien social et autonomie sont donc des problématiques intrinsèquement liées.

Nous entretenons des liens sociaux diversifiés. Serge Paugam distingue ainsi quatre types de liens sociaux : le lien de filiation, le lien de participation élective (entre amis), le lien de participation organique (dans la vie professionnelle), et le lien de citoyenneté. Cette pluralité d'appartenances est à la fois source de richesse et de fragilisation (le groupe restreint « communauté » perd son rôle protecteur).

La notion d'autonomie ne doit pas être réduite à son acception « physique ». L'autonomie d'une personne se caractérise par sa capacité à agir de manière indépendante et à faire ses choix : sa capacité physique, psychique, sociale, juridique.

Lien social et autonomie s'imbriquent pour permettre à chaque personne d'exercer pleinement sa liberté, de saisir toutes les possibilités qui s'offrent à elle, d'accéder aux services publics et associatifs, aux droits, au soin, aux protections qu'elle recherche dans la sphère domestique et dans les liens de proximité.

Toute situation de perte d'autonomie est susceptible de conduire à des ruptures parfois cumulatives des liens sociaux (problèmes familiaux, perte d'emploi, isolement relationnel, difficultés d'accès au soin...). Ainsi, le vieillissement peut avoir un impact négatif sur le lien social. Si les conséquences de la rupture d'un lien sont variables d'un individu à l'autre, les personnes âgées ont souvent moins de ressources pour tisser et entretenir des liens suffisamment nombreux... avec en conséquence 1,2 millions de personnes âgées en situation d'isolement relationnel¹.

A l'inverse, une personne dont les liens sociaux sont – temporairement ou durablement – fragilisés voit son autonomie affaiblie. La vulnérabilité de certaines catégories de personnes est par ailleurs renforcée par les inégalités sociales et de santé qui touchent notre société.

La Fondation pour le lien social et le Groupe AG2R LA MONDIALE proposent de soutenir des initiatives dont l'objet est de **réunir les conditions favorables au maintien du lien social et de l'autonomie des personnes vulnérables**.

AXES DE L'APPEL À PROJETS

1) Le lien social, voie de construction et de maintien de l'autonomie

Seront particulièrement attendues les initiatives visant à :

- Prévenir, lutter et agir contre les situations de perte d'autonomie (physique, psychique, sociale, juridique) en renforçant le lien social
- Rendre la personne vulnérable actrice de son autonomie : lui donner la capacité de s'exprimer, d'agir, de faire face, de s'adapter
- Prévenir et lutter contre l'épuisement des aidants familiaux
- Reconnaître les personnes vulnérables, les mettre en valeur, faire changer le regard porté sur elles

¹ *Les solitudes en France 2014, Fondation de France.*

2) L'autonomie, facteur de développement du lien social

Seront privilégiés les projets dont l'objet est de :

- Prévenir et lutter contre les situations de marginalisation et d'isolement (voire d'exclusion) en favorisant l'autonomie
- Favoriser l'accessibilité des personnes vulnérables (pas seulement sur le plan des lieux publics et des transports) : l'accès aux services de proximité, au soin ; la participation à la vie sociale ; l'exercice des droits
- Faire des techniques modernes de communication un volet complémentaire des moyens humains de maintien de l'autonomie

PUBLIC CIBLÉ

Personnes en situation de vulnérabilité :

Personnes âgées exposées au risque de dépendance ou dépendantes ; personnes en situation de handicap ; personnes en situation d'isolement, voire d'exclusion (travailleurs précaires, chômeurs de longue durée, parents isolés, migrants, détenus et sortants de prison, personnes atteintes de maladie chronique...).

CRITÈRES DE SÉLECTION DES PROJETS SOUTENUS

- Le projet doit s'inscrire dans la thématique ciblée par l'appel à projets (« Lien social et autonomie des personnes vulnérables »), et plus globalement correspondre aux champs d'action de la Fondation et du Groupe AG2R LA MONDIALE.
- La pertinence du projet et des problématiques qu'il soulève sera déterminante : il doit présenter un caractère innovant, voire inédit, et répondre à des besoins non/peu couverts.
- Une attention particulière sera accordée à la faisabilité (terrain couvert, public cible, méthodologie employée, partenariats noués...) et à la pérennité du projet. Les projets qui présentent un fort potentiel de transférabilité ou d'essaimage seront étudiés avec attention.
- Le projet doit anticiper des impacts élevés en termes d'utilité sociale, d'évaluation et de recherche/action.
- Le financement demandé doit se concentrer sur 2016 (même si les projets peuvent être pluriannuels), ne doit pas couvrir le fonctionnement normal de la structure et doit s'appuyer, au minimum, sur un cofinancement.
- Le montant de l'aide est fixé en fonction des besoins, de l'ampleur du projet et du budget prévisionnel détaillé qui l'accompagne. Il ne pourra pas dépasser 20 000 € par projet.

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

Les projets doivent être proposés et mis en œuvre par des personnes et équipes appartenant à des organismes français à but non lucratif ou à lucrativité limitée.

L'association Croix-Rouge française pourra être candidate. Elle répondra dans les mêmes cadres et sera soumise aux mêmes critères de sélection que les autres porteurs de projet.

COMMENT RÉPONDRE ?

Pour faire acte de candidature, la structure porteuse doit proposer son dossier via la page internet suivante :

<http://www.projets.fondation.croix-rouge.fr> (créer un compte candidat, puis soumettre un projet).

L'ensemble des rubriques proposées doivent être renseignées et les pièces suivantes obligatoirement jointes au dossier par la structure porteuse : fiche de synthèse du projet présenté ; copie de ses statuts ; copie de ses derniers comptes annuels ; copie de son budget prévisionnel 2016 ; Relevé d'Identité Bancaire (RIB).

Pièces facultatives : rapports d'activité ; plaquettes de présentation ; publications périodiques ; lettres d'information ; dossiers ou articles de presse...

CONTACT

fondation@croix-rouge.fr

01.44.43.14.55